



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

---

**Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-trois janvier deux mil dix-huit, se sont réunis salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

**Séance du lundi 29 janvier 2018**

**Délibération n° 2018-01-01**

**Avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Cher**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 30**

**Nombre de votants : 32**

**Conseillers titulaires présents :** M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Annette RAFIGNAT, M. Jean CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Annette BUREAU, M. Jean-Claude TURPIN, Mme Martine MALLET, M. Sylvain DUVAL, Mme Marie-France DORISON, M. Jean-Pierre ROUARD, M. Alain TASSEZ, M. Patrick DEVROIX, M. Pascal MARGERIN, Mme Ariane CHESTIER, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, M. Ulrich BAUDIN, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Gilbert ETIEVE, M. François COUDRAT, M. Béraud DE VOGUE, M. Lucien RAFFESTIN, Mme Sylvie GIBOINT.

**Conseiller suppléant présent :** M. Jean-Bernard GRIMAUULT

**Pouvoirs :** M. Jean-Pierre ENGUERRAND a donné pouvoir à Mme Ariane CHESTIER,  
M. Gérard CHALINE a donné pouvoir à M. Joël COULON.

**Absents excusés :** M. Xavier TABOURNEL, M. David DALLOIS

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GIBOINT

Par courrier en date du 23 novembre 2017, Madame la Préfète et M. le Président du Conseil départemental du Cher ont transmis aux EPCI à fiscalité propre du département pour avis le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023. A partir de cette date, nous avons trois mois pour émettre un avis, à défaut notre avis sera réputé favorable.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), inscrit à l'article 98 de la loi NOTRe, vise à réaliser un diagnostic partagé de l'accessibilité aux services à l'échelle départementale, et à définir conjointement des priorités sous forme d'un programme d'actions sur 6 ans.

Au regard du diagnostic établi par le comité de pilotage et comité technique d'élaboration du SDAASP, étayé par des données de l'INSEE, cinq enjeux prioritaires ont été définis pour le département :

- La couverture numérique et téléphonique,
- La mobilité,
- Les services de santé,
- Les services du quotidien,
- L'accès aux services des publics fragiles.

Ces enjeux prioritaires répondent autant à la question de l'accessibilité des services qu'à l'objectif d'attractivité du territoire. En outre, la Préfecture et le Conseil départemental ont prévu une sixième action intitulée « Piloter le schéma et animer le territoire », afin d'évaluer objectivement les résultats des actions mais aussi encourager l'appropriation collectivité du plan d'actions.

Vu l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 3 du décret n°016-402 du 4 avril 2016,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Cher, transmis le 23 novembre 2017,

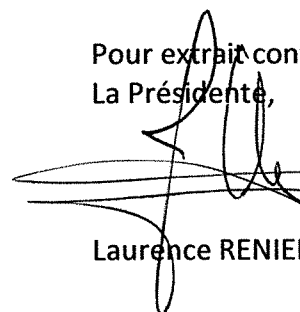
Vu l'avis favorable de la commission « finances et administration générale » du 22 janvier 2018,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Cher.**

**Article 2 : CHARGE la Présidente d'informer les services de l'Etat et du conseil départemental de cet avis.**

Pour extrait conforme  
La Présidente,

  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,  
le 31/01/2018  
et de sa publication le 31/01/2018

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20180129-2018-01-01-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2018  
Date de réception préfecture : 31/01/2018